

Atelier n°8

Cas pratiques autour du démembrement de propriété : aspects juridiques et fiscaux



GESTION PATRIMOINE/ FISCALITÉ

NIVEAU DE DIFFICULTÉ : 🟩🟩🟩

DURÉE : 7 heures de formation

PUBLIC CONCERNÉ : notaires, clerks, collaborateurs

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses).

Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur :

<https://formation.adnov.fr/>.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 5 juin 2026.
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 3 semaines avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation et la procédure à suivre pour effectuer votre demande de subrogation.
- Pour chaque salarié inscrit, saisie par l'office des prises en charge Opcv EP.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

OBJECTIFS :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Maîtriser la constitution du démembrement
- Déterminer les causes de son extinction
- Appréhender les conséquences d'un usufruit successif
- Acquérir des réflexes à l'occasion de la vente du bien démembrement
- Déterminer le montant de la dette de restitution due à raison d'un quasi-usufruit

PÉDAGOGIE : Benoit MOCOTTE et Lucile LEPELLEY, Juristes consultants et Animateurs de formation du CRIDON LYON

Programme

Matin 9h00-12h30

Opérations sur démembrement

- Constitution
 - Nature et modalités constitutives
 - Caractère nécessairement temporaire (distinction personne physique / personne morale)
 - Valorisation des droits démembrement
- Cession
 - Cession de l'usufruit/ de la nue-propriété isolément
 - Sous-usufruit
- Renonciation

PAUSE DEJEUNER 12h30-13h30

Après-midi 13h30-17h00

Focus

- Usufruit successif
- Quasi-usufruit
- Vente du bien démembrement
- Construction par l'usufruitier